

Québec

LETTRES PATENTES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38, a. 218)

L'Inspecteur général des institutions financières, sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies, accorde les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

ASSOCIATION DE PROTECTION
DES ÉPARGNANTS ET INVESTISSEURS
DU QUÉBEC (A.P.E.I.Q.)

DÉLIVRÉES À QUÉBEC LE 7 DÉCEMBRE 1995

Déposées au registre le 7 décembre 1995
sous le matricule 1145309739




Inspecteur général des institutions financières par intérim



Contresignataire

E750P59D37A90DA

1 - Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénom	Profession ou occupation habituelle	Adresse domiciliaire (N°, rue, municipalité, code postal)
Michaud, Yves	Journaliste	4765, avenue Meridian Montréal H3W 2C3
Asselin, Me Paul	Avocat	20, Pagnuelo Outremont (Québec) H2V 3B9
Belzile, Réjean	Dr administration professeur administration UQAM	3870, Henri-Julien Montréal (Québec) H2W 2K2

2 - Siège social

Le siège social de la corporation est situé:

737, rue Versailles, Montréal (Québec) H3C 1Z5

3 - Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

Yves Michaud

Paul Asselin

Réjean Belzile

4 - Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à \$ 200,000.00 (deux cent mille dollars)

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à

5- Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

Défense des intérêts des épargnants et investisseurs québécois.

Promouvoir une meilleure représentation des petits actionnaires aux conseils d'administration des sociétés par actions.

Promouvoir une plus grande démocratie dans le gouvernement d'entreprise.

Promouvoir une plus grande transparence dans la gestion des sociétés par actions.

Promouvoir une meilleure diffusion d'information à l'intention des épargnants et des actionnaires.

Promouvoir une plus grande responsabilisation ("accountability") des dirigeants de sociétés par actions.

Promouvoir les intérêts des actionnaires et des investisseurs dans la gestion des sociétés et des institutions financières.

Assister les membres dans leurs revendications face aux institutions financières, maisons de courtage et émetteurs d'obligations et d'actions.

Faire valoir le point de vue des membres dans les grands débats publics sur le fonctionnement des marchés financiers et les autres objets de l'association.

Assister les membres dans l'interprétation des informations diffusées par les sociétés (rapports annuels, prospectus et autres).

Constituer un forum pour permettre aux membres de discuter de problèmes collectifs dans leurs relations avec les sociétés et les institutions financières.

La corporation poursuivra ses activités sans intention de gains pécuniaires pour ses membres.

AFFIRMATION SOLENNELLE

1- Dénomination sociale

ASSOCIATION DE PROTECTION DES EPARGNANTS ET INVESTISSEURS DU
(dénomination sociale projetée de la corporation)
QUEBEC (APEIQ)

2- Affirmation d'un requérant

Je, YVES MICHAUD (nom)
Journaliste (profession)

4765 de l'avenue Meridian à Montréal H3W 2C3
(n°, rue, municipalité, code postal)

affirme solennellement que:

- 1- Je suis l'un des requérants;
- 2- Chacun des requérants a au moins dix-huit ans;
- 3- Les faits mentionnés dans la requête et le mémoire des conventions sont vrais et suffisants;
- 4- Les signatures apposées au bas de la requête pour constitution en corporation et mémoire des conventions sont celles des requérants;
- 5- Le rapport de recherche joint à la présente requête a été effectué conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

ET J'AI SIGNÉ: *Yves Michaud*
(signature du requérant précité)

3- Affirmation solennelle

Affirmé solennellement devant moi à Montréal
le 9 novembre 1995

Brigitte Daveluy
(signature du commissaire à l'assermentation)



District judiciaire Montréal
ou
Numéro matricule 87755
ou
Qualité _____



Gouvernement du Québec
L'Inspecteur général
des Institutions financières

**REQUÊTE POUR CONSTITUTION
EN CORPORATION ET MÉMOIRE
DES CONVENTIONS**

Loi sur les compagnies, L.R.Q., c. C-38
Partie III

Les requérants soussignés désirent obtenir des lettres patentes, en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies, les constituant en corporation, aux conditions énoncées dans les pièces jointes, sous la dénomination sociale suivante:

*Association de protection des
épargnants et investisseurs du Québec
(A.P.E.I.Q.)*

*inscrite
nominal
que signifie
au sein de la
protection*

Signature de tous les requérants inscrits à la rubrique 1, page 2

YVES MICHAUD	<i>Yves Michaud</i>
PAUL ASSELIN	<i>Paul Asselin</i>
REJEAN BELZILE	<i>Rejean Belzile</i>

*inscrite
nominal
que signifie
au sein de la
protection*

Fait à Montréal

le 9. NOVEMBRE 1995
*docteur, notaire (ou) avoué à l'appui
personnelle*

5- Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

Défense des intérêts des épargnants et investisseurs québécois.

Promouvoir une meilleure représentation des petits actionnaires aux conseils d'administration des sociétés par actions.

Promouvoir une plus grande démocratie dans le gouvernement d'entreprise.

Promouvoir une plus grande transparence dans la gestion des sociétés par actions.

Promouvoir une meilleure diffusion d'information à l'intention des épargnants et des actionnaires.

Promouvoir une plus grande responsabilisation ("accountability") des dirigeants de sociétés par actions.

Promouvoir les intérêts des actionnaires et des investisseurs dans la gestion des sociétés et des institutions financières.

Assister les membres dans leurs revendications face aux institutions financières, maisons de courtage et émetteurs d'obligations et d'actions.

Faire valoir le point de vue des membres dans les grands débats publics sur le fonctionnement des marchés financiers et les autres objets de l'association.

Assister les membres dans l'interprétation des informations diffusées par les sociétés (rapports annuels, prospectus et autres).

Constituer un forum pour permettre aux membres de discuter de problèmes collectifs dans leurs relations avec les sociétés et les institutions financières.

a ajouter
La corporation poursuivra ses activités sans intention de gains pécuniaires pour ses membres.

1 - Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénom	Profession ou occupation habituelle	Adresse domiciliaire (N°, rue, municipalité, code postal)
Michaud, Yves	Journaliste	4765, avenue Meridian Montréal H3W 2C3
Asselin, Me Paul	Avocat	20, Pagnuelo Outremont (Québec) H2V 3B9
Belzile, Réjean	Dr administration professeur administration UQAM	3870, Henri-Julien Montréal (Québec) H2W 2K2

2 - Siège social

Le siège social de la corporation est situé:

737, rue Versailles, Montréal (Québec) H3C 1Z5

3 - Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

Yves Michaud

Paul Asselin

Réjean Belzile

4 - Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à

ou

NIL

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à

*à inscrire
dans le
rapport*